

**REGLEMENT DU JEU GEANT CASINO ,
« LES INCROYABLES RECETTES DE NOS CHEFS »
Du 14 au 26 novembre 2017**

ARTICLE 1 : DATE ET DEROULEMENT DU JEU

La société DISTRIBUTION CASINO France, société par actions simplifiées, au capital de 106 801 329 euros dont le siège social est au 1, Cours Antoine Guichard – BP 306 – 42 008 SAINT ETIENNE et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Etienne sous le numéro B 428 268 023 organise, du 14 au 26 novembre 2017 minuit inclus (heures françaises de connexion faisant foi) un grand jeu sans obligation d'achat sur le site internet www.geantcasino.fr.

ARTICLE 2 : ANNONCE DU JEU

Jeu ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine, Corse comprise, à l'exception du personnel de la société organisatrice, ainsi que des membres de leur foyer (même nom, même adresse)

Jeu annoncé sur le prospectus Géant Casino distribué en boîtes aux lettres et sur geantcasino.fr

ARTICLE 3 : DOTATIONS MISES EN JEU

Sont mis en jeu au niveau national :

- 5 coffrets Smartbox « Table de Chefs » d'une valeur unitaire de 99,90€
Chaque coffret comprend 1 dîner de chef : entrée – plat – dessert – boissons
440 repas disponibles : tables gastronomiques, brasserie de renom, restaurants d'exception...
Pour 2 personnes

Les lots ne sont ni échangeables, ni remboursables en tout ou partie, ni cessibles à titre onéreux.

ARTICLE 4 : PARTICIPATION

4.1 Pour participer

Pour participer il suffit de compléter le formulaire disponible sur www.geantcasino.fr entre le 14 et le 26 novembre 2017 minuit inclus, heures françaises de connexion faisant foi, en indiquant ses coordonnées (nom, prénom, adresse postale, adresse mail) (les données indispensables à la prise en compte de la participation, seront identifiées par un *), et de voter pour la recette que vous préférez parmi les huit proposées sur le prospectus et sur le site.

Toute fraude ou tentative de fraude entraînera l'élimination immédiate du participant ainsi que la perte de son gain le cas échéant.

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile. Toute indication d'identité ou d'adresses erronées entraîne l'élimination de la participation. Tout participant et associés ayant utilisé son ordinateur pour s'inscrire sous des identités multiples (notamment par l'utilisation d'un script ou de la force brute) sera disqualifié et toute récompense annulée.

Une seule participation par foyer (même nom, même adresse).

ARTICLE 5 : DESIGNATION DES GAGNANTS

Un seul gagnant par foyer (même nom, même adresse).

5.1 Détermination des gagnants

Le 1^{er} décembre, un tirage au sort aura lieu parmi les formulaires des votants de la recette qui aura obtenu le plus de votes.

Tout formulaire d'inscription incomplet ou comportant des informations erronées ne pourra être pris en compte dans le cadre du tirage au sort.

Les gagnants recevront leur lot par courrier suivi à l'adresse qu'ils auront indiqué sur le formulaire d'inscription. Les participants sont tenus de veiller à la bonne gestion de leur compte d'adresse email et à la conformité de leur adresse postale.

Si les dotations ne sont pas récupérées par les gagnants avant le 31 décembre 2017, elles seront définitivement perdues et redeviendront la propriété de la société organisatrice qui pourra librement en disposer.

ARTICLE 6 : MODIFICATION DES CONDITIONS DE DEROULEMENT DU JEU :

La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le jeu, si des événements indépendants de sa volonté, le rendent nécessaire, sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Les informations relatives à la suppression ou la modification du jeu seront annoncées sur le site internet de Géant Casino et en magasin.

ARTICLE 7 : DROIT A L'IMAGE

Les gagnants autorisent la société organisatrice à utiliser leurs noms et leur image dans toute communication promotionnelle ou publicitaire liée à l'opération.

Les gagnants peuvent s'opposer à cette utilisation en écrivant à la société organisatrice : Casino DCF – Jeu LES INCROYABLES RECETTES DE NOS CHEFS - Service consommateurs - 1 Cours Antoine Guichard – 42008 SAINT ETIENNE

Cette utilisation ne donnera lieu à aucune contrepartie autre que la dotation.

ARTICLE 8 : REGLEMENT DU JEU :

Le fait de participer à cette opération implique l'acceptation sans réserve du règlement complet dont le participant déclare avoir pris connaissance.

Le règlement sera disponible sur le site, www.geantcasino.fr et pourra être adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fera la demande avant le 26 novembre 2017, dans la limite d'une demande par foyer, à l'adresse suivante: Casino DCF – Jeu LES INCROYABLES RECETTES DE NOS CHEFS - Service consommateurs - 1 Cours Antoine Guichard – 42008 SAINT ETIENNE (timbre remboursé sur demande au tarif lent en vigueur). Une seule demande de règlement et de remboursement par foyer (même nom, même adresse) sera prise en compte.

ARTICLE 9 :

Tout différent relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent règlement sera interprété au regard du droit français.

ARTICLE 10 : INFORMATIQUE ET LIBERTE

Les données personnelles recueillies dans le cadre de cette opération sont indispensables à la prise en compte de votre participation et sont susceptibles de faire l'objet d'un traitement informatisé destiné à la société organisatrice et à ses prestataires dans le cadre de la gestion du jeu.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données nominatives vous concernant que vous pouvez exercer en écrivant à la société organisatrice Casino DCF – Jeu LES INCROYABLES RECETTES DE NOS CHEFS - Service consommateurs - 1 Cours Antoine Guichard – 42008 SAINT ETIENNE.